

de ne pas être capables de convertir leur argent, de voir leurs actifs soudain expropriés ou nationalisés ou encore, de perdre leurs investissements à la suite d'agitations sociales ou d'une guerre civile. Pour apaiser ou dissiper ces inquiétudes ainsi que d'autres préoccupations non commerciales, la Banque mondiale cherche à mettre sur pied un nouvel organisme, **l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI)**. Cette agence constituerait son capital social propre à partir de la quote-part versée par les pays membres, dont des pays en voie de développement. Elle compléterait la gamme des programmes d'assurance offerts par les différents pays, comme ceux de la Société pour l'expansion des exportations au Canada.

Si l'on réussissait à fonder cette AMGI, elle pourrait, d'après les estimations, servir à garantir, d'ici 1990, 2 milliards de dollars en projets, dont la plupart, autrement, n'auraient pu être entrepris. La charte de l'AMGI a été signée par le nombre requis de pays en voie de développement et industrialisés (dont le Canada), l'acte final devant être soumis aux gouvernements membres de la Banque mondiale pour ratification en 1987. Mais quelques grands pays débiteurs d'Amérique latine s'opposent à l'idée de cette création, craignant qu'un assouplissement des règles relatives à l'investissement étranger ne constitue une atteinte à leur souveraineté.

Le Comité est d'avis que la fondation de l'Agence multilatérale de garantie des investissements de la Banque mondiale pourrait contribuer à favoriser les investissements privés de capitaux dans les entreprises du Tiers monde qui en ont bien besoin.

Les banques régionales de développement

Bien que le Comité n'ait entendu que peu de témoignages sur le rôle des banques régionales de développement dans le règlement du problème de la dette, il a néanmoins rencontré les représentants de la **Banque interaméricaine de développement (BID)**, la plus ancienne et la plus importante de ces banques.

Comme c'est en Amérique latine que les banques commerciales américaines sont le plus engagées, le secrétaire au Trésor Baker a surtout mis l'accent, dans son initiative de 1985, sur le problème de l'endettement de cette région. Dans son discours de Séoul, il a explicitement proposé une augmentation de 50 p. 100 des prêts de la BID en trois ans. M. Baker lui-même a implicitement critiqué les pratiques anciennes de prêt de la BID lorsqu'il a parlé de « renforcer la politique de la BID pour qu'elle puisse être un partenaire plus efficace dans l'appui de la réforme structurelle visant la croissance. » Il a laissé entendre que l'apport américain à la prochaine AGC serait fonction de l'amélioration des pratiques de prêt. Il a insisté sur la nécessité pour la BID de consentir des prêts ciblés, ne visant pas des projets précis, mais qui soient fondés sur « des stratégies économiques et nationales bien définies »; il a en outre indiqué que « ces prêts pourraient être rattachés à des programmes de la Banque mondiale, jusqu'à ce que la BID ait mis en oeuvre les réformes requises. »

Le Comité se pose la question de savoir si les prêts de cette banque ont été assortis d'une conditionnalité adéquate. Dans le cas où le ratio des prêts non destinés à financer des projets (c'est-à-dire les prêts sectoriels ou de balance des paiements) par rapport au total des prêts devait augmenter rapidement au cours